Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME ESR - PER

Code AMF : (C) 990000127429

Code ISIN : FR0014001DM1

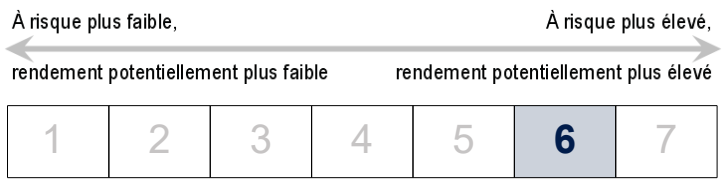
Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Amundi Asset Management, société du groupe Amundi
FCPE – Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " Actions internationales ".
En souscrivant à AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME ESR - PER, nourricier de AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME - S vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans des actions de petites et moyennes entreprises et/ou des entreprises de taille intermédiaire de l'Union Européenne, au travers d'une gestion financière déléguée à des sociétés de gestion externes sélectionnées par Amundi AM.
La performance AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME ESR - PER peut être inférieure à celle de AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME - S en raison de ses propres frais.
Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :
Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI MULTI-GERANTS PEA PME - S, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.
L'objectif de gestion du fonds consiste à participer à l'évolution du marché des petites et moyennes entreprises et/ou des entreprises de taille intermédiaire de l'Union Européenne, en sélectionnant les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPC ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.
Pour y parvenir, la gestion met en place un processus d'investissement en quatre étapes reposant sur une approche de diversification multi gérants:
1ère étape, Amundi AM effectuera une analyse des facteurs clés de performance et de risque des marchés en vue d'effectuer, dans une deuxième étape, une sélection rigoureuse des gérants pouvant répondre aux contraintes définies lors de ces analyses. En 3ème étape, Amundi AM retiendra les gérants qui ont un processus d'investissement et des styles de gestion reconnus et complémentaires sur les entreprises composant l'univers d'investissement.
Enfin, et en 4ème étape, les gérants délégataires séléctionneront dans un univers dynamique, dense et diversifié sectoriellement et géographiquement, des entreprises de petite ou moyenne capitalisation et/ou de taille intermédiaire. Ces entreprises, flexibles et réactives, ont un profil de croissance estimé attractif ou sous-évaluées par le marché.
Les actions sélectionnées seront émises, essentiellement, par des entreprises de l'Union Européenne employant moins de 5 000 personnes et ayant, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par les gérants délégués, et non en cours de vie. La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.
Le fonds pourra être exposé entre 80% et 120% de son actif net en actions, en pratique le fonds a vocation à être exposé entre 90% et 110% de l'actif net aux actions. Les titres hors Union Européenne peuvent représenter jusqu'à 20% de l'actif net. Le fonds est soumis au risque de change.
Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.
L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.
Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.
Les ordres de souscription ou de rachat sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour ouvré jusqu'à 10h, à l'exception des jours fériés légaux en France. Ils sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER Assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée.

Modalités de souscription et rachat du Fonds maitre :
Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues par l'établissement en charge de cette fonction (Caceis Bank) chaque jour ouvré de valorisation, jusqu'à 13 heures (heure de Paris) avec règlement des rachats dans un délai de 2 jours maximum suivant celui de l'évaluation.
Durée de placement recommandée : 5 ans.
Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCPE reflète le risque des marchés actions et taux sur lesquels il est investi et son mode de gestion.Alerte : Si le SRRI nourricier est différent du SRRI maître, veuillez vérifier que le commentaire le prend en compte, et supprimer cette alerte.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :
- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	10% maximum
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.	
Frais prélevés par le FCPE sur une année	
Frais courants	1,12% de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021.
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCPE donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez-vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

Performances passées

Votre FCPE ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Le FCPE a été agréé le 24 septembre 2019.
La part PER a été créée le 11 janvier 2021.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
Nom du Gestionnaire de PER : Assureurs de PER commercialisés par le groupe Amundi et/ou ses partenaires.
Forme juridique du FCPE : multi-entreprises.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion : www.amundi.com).
Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts, de représentants de l'assureur porteur des parts PER CA, PER ou ASSUREUR et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter au règlement.
Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE ainsi que le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires de l'OPC maître, et toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.
La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.
La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.